## **Impressum**

Objekttyp: Group

Zeitschrift: Générations : aînés

Band (Jahr): 37 (2007)

Heft 4

PDF erstellt am: 23.05.2024

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

#### Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

# Editorial

PAR JEAN-ROBERT PROBST

### **IMPRESSUM**

#### Editeur

«Générations» société coopérative, sans but lucratif

#### Directeur d'édition

Jean-Robert Probst jrprobst@magazinegenerations.ch

#### Secrétariat de rédaction

Mariette Muller-Schertenleib mmuller@magazinegenerations.ch

#### Rédaction

Bernadette Pidoux bpidoux@magazinegenerations.ch Catherine Prélaz cprelaz@worldcom.ch

#### Secrétariat

Sylvia Pasquier, spasquier@magazinegenerations.ch Isabelle Bosson, Dominique Rochat

#### Administration et rédaction

rue des Fontenailles 16 1007 Lausanne Tél. 021 321 14 21 Fax 021 321 14 20

Secrétariat ouvert de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h 30

#### Abonnements

11 numéros par an Fr. 50.— Etranger: prix sur demande

#### Internet

www.magazinegenerations.ch

#### Collaborateurs réguliers

Nadine Allemann, abbé François-Xavier Amherdt, Dominique Eggler Zalagh, Jean-Louis Emmenegger, Brigitte Favre, Ariane Geiser, Daniel Grivel, Pascale et Thierry Ott, Pécub, Françoise de Preux, Claude Torracinta, Sylviane Wehrli, Annette Wicht, Urs Zeier, Anne Zirilli.

#### **Fondateur**

Yves Debraine

#### Régie des annonces

Publimag SA Contacts: Gilles Magnin, Rue Etraz 4 1003 Lausanne Tél. 021 321 41 88 Fax 021 321 41 99 lausanne@publimag.ch www.publimag.ch

#### Concept graphique et PAO

Pierre Maleszewski paopima@worldcom.ch

#### **Impression**

Imprimeries Réunies Lausanne s.a. Tirage: 36 000 exemplaires

# Qui va défendre les retraités?

epuis l'avènement de l'AVS, il y a bientôt soixante ans, de nombreuses associations de défense des retraités ont vu le jour à travers le pays. Parmi elles, l'Avivo, la Fédération suisse des retraités, la Fédération des associations des retraités et enfin, chapeautant le tout, le Conseil suisse des aînés (CSA).

Au sein de ces différentes structures, des hommes et des femmes – généralement des seniors bénévoles – dépensent une énergie considérable pour que soient respectés les droits des retraités et pour mettre fin aux discriminations dont ils sont victimes au fil des ans.

Leurs doléances sont écoutées au niveau du gouvernement, leurs rapports sont lus, puis classés, souvent verticalement. En un mot comme en cent, on ne tient pas compte des revendications émanant des organismes de défense des retraités.

Des exemples? Il y en aurait des dizaines. En voici un, significatif.

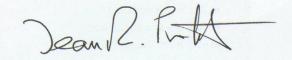
Dans le cadre de la réforme fiscale, le Conseil des Etats a élaboré l'an passé un projet prévoyant que les couples mariés à double salaire, pourront défalquer 50% du salaire inférieur de l'impôt fédéral direct. Or, cette règle ne s'applique pas aux retraités qui exerçaient tous les deux une activité professionnelle et qui disposent de deux rentes du 2° pilier.

Face à cette inégalité de traitement, le Conseil suisse des aînés a exigé que les Chambres fédé-

## «Leurs rapports sont lus, puis classés verticalement.»

rales corrigent ce projet. Cette demande a été largement balayée lors de la session de l'automne dernier. Réaction de Heidi Deneys, coprésidente du CSA: «Au gouvernement, on tolère le Conseil suisse des aînés, mais on ne l'écoute pas!» Face à ce constat, elle a remis sa démission.

Il reste à créer, en Suisse, un véritable organisme de défense des retraités, indépendant et fort, qui ne soit pas «téléguidé» par le Conseil fédéral ni «méprisé» par les Chambres. Une organisation faîtière financée non par l'Etat, comme c'est le cas du CSA, mais par les retraités eux-mêmes. Les revendications des retraités seront alors non seulement écoutées, mais également appliquées.



AVRIL 2007 5

GÉNÉRATIONS